

Tarification des trois Ecoles de Musique de Condé Sur l'Escaut, Vieux-Condé, et Hergnies, dans la suite de la convention de mutualisation des moyens et de recrutement.

Concernant les élèves habitants Fresnes Sur l'Escaut, ils bénéficient également du même tarif que les trois communes, du fait de l'absence d'enseignement d'instruments à vents dans leur ville.

Public concerné	Elèves Condé Sur l'Escaut, Vieux-Condé, Hergnies Elèves Fresnes de l'Escaut* (*voir conditions ci-dessus)	Extérieurs aux 4 villes
- 1 enfant/élève - 2 enfants/élèves - 3 enfants/élèves	30,00 € 50,00 € 60,00 €	90,00 €/ inscription par élève
- Tarif « Famille » : + de 4, avec ou sans FM (1 parent et 3 enfants ou 4 enfants)	80,00 €	120,00 €/inscription
Jardin Musical/Eveil Musical - 1 enfant/élève - 2 enfants/élèves - 3 enfants/élèves	20,00 € 30,00 € 40,00 €	40,00 €/inscription par élève
- Elèves pratiquant un second instrument (supplément à l'inscription)	35,00 €	70,00 €
- Location d'instrument à l'année (uniquement Hergnies) : 50,00 €/70,00 € extérieurs*	Prêt contre caution de 300,00 € (Vieux Condé et Condé Sur l'Escaut) Contrat de prêt d'instrument	
- Ensemble (avec prof.) : chorale, batucada, djembés...	20,00 €	40,00 €
- Groupes autonomes groupe de musiques actuelles amplifiées	50,00 €/musicien	50,00 €/musicien

Comme on le constatera, il paraît important de proposer aux élèves résidant à Fresnes Sur l'Escaut, de bénéficier du tarif proposé par les trois communes, et ce pour les raisons suivantes :

- L'école de musique de Fresnes Sur l'Escaut ne proposant pas l'apprentissage d'instruments à vents, les intéressés peuvent donc ainsi y accéder, à un tarif préférentiel ;
- Les harmonies de Fresnes Sur l'Escaut et Vieux-Condé sont regroupées depuis de nombreuses années, il va de soi que les Fresnois désirant grossir les rangs de cet orchestre doivent pouvoir légitimement le faire. Par extension, des musiciens intégrant ces formations (harmonies de toutes les villes concernées), doivent pouvoir pratiquer la musique sans quitter notre territoire.

Pour conclure, il est évidemment possible de revoir ces tarifs progressivement, sur trois ans par exemple.

Néanmoins, nous avons bien conscience qu'un service tel qu'une école de musique n'a pas vocation à rentabilité, mais à proposer une ouverture culturelle au plus grand nombre.